

**Avis adopté**

Séance plénière du 14 janvier 2025

**Pour une *intelligence artificielle* au service de l'intérêt général**

**Déclaration du groupe CFTC**

En septembre dernier, le groupe CFTC déclarait que, sur la question environnementale, l'IA pouvait être un accélérateur de progrès comme un **potentiel accélérateur de catastrophes**. Aujourd'hui, à l'issue de cet avis tenant compte de tous les autres aspects de notre société qui seront - ou sont déjà ! - transformés par l'IA, il nous semble que **ce constat tient toujours**. C'est pourquoi il ne faut pas adopter l'IA dans le seul but de rester dans la course industrielle et technologique. Non, il faut aussi l'adopter dans les buts d'améliorer **la condition des travailleurs**, d'étoffer notre tissu économique, de favoriser **l'inclusion de tous** et de redonner de la **vitalité à nos services publics**.

En clair, il ne faut **pas séparer la performance économique de la performance sociale** ! Autrement, ce qu'on croyait être des fantasmes deviendront des réalités : perte d'emplois et de sens au travail, subordination de l'homme à la machine, captation de la valeur par une minorité d'acteurs économiques, surveillance généralisée et augmentation des discriminations. Pour que l'IA soit une révolution souhaitable, elle doit **profiter au plus grand nombre** sinon elle ne s'intégrera que dans la défiance et le rejet.

Parce que l'IA n'est rien d'autre qu'un outil conçu par l'humain, donc faillible, elle **doit être strictement encadrée et correspondre aux aspirations démocratiques** de notre temps. Ainsi, la CFTC soutient les préconisations visant à accroître la transparence des algorithmes et de l'utilisation des données, à encourager la diversité des profils au sein des métiers de l'IA, à exiger un haut niveau d'accessibilité et à associer les partenaires sociaux dans l'intégration des systèmes d'IA.

En conclusion, **c'est bien l'IA qu'on adapte au service de l'intérêt général** et non l'humain qu'on adapte à une IA souvent détenue par des groupes privés aux intérêts très particuliers !

**La CFTC votera en faveur de l'avis.**